

Lure, le vendredi 3 octobre 2008

N/Réf : JMV/AM/VZ/385-08

Objet : Privatisation du groupe La Poste

Affaire suivie par : Gaëlle CHOUKRA-ALLAH  
et Arnaud MARTHEY

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Face aux récentes annonces concernant la prochaine **privatisation de La Poste**, les parlementaires socialistes ont décidé d'alerter l'ensemble des Maires de Haute-Saône sur les risques d'une telle évolution. Lors du vote de la loi du 20 mai 2005 relative à la régulation postale, les députés et sénateurs socialistes ont défendu une vision positive et ambitieuse de La Poste dans laquelle le service public est considéré comme une chance et non comme une contrainte.

L'ensemble des points de contacts de La Poste, concourt à l'exécution du service universel, et notamment des services postaux et propose, dans les domaines bancaire, financier et des assurances, des produits et services au plus grand nombre.

Malheureusement, d'autres choix ont été faits. Le gouvernement n'a retenu aucune de nos propositions. Au contraire, il a organisé une couverture du territoire minimale qui officialise **l'exclusion de 10 % de la population des services postaux de proximité**. Parallèlement, le gouvernement a refusé à la fois d'imposer des contraintes de desserte du territoire aux éventuels concurrents de la Poste, et de mettre en place un fond de compensation des charges de service public assumées par la seule Poste.

Les nouveaux choix que s'appête à faire le gouvernement concernant La Poste nécessitent dès maintenant de mettre en place un comité de « **RIPOSTE** » pour sauvegarder le service public postal.

**La logique financière ne doit pas l'emporter sur la cohésion sociale et l'aménagement du territoire.** La présence postale et le prix unique du timbre ne doivent pas être sacrifiés pour la rémunération des futurs actionnaires de La Poste. Il faut obtenir le maintien de la distribution du courrier en tout point du territoire 6 jours sur 7 (la directive permettant de descendre à 5), et la distribution du courrier jusqu'au domicile des particuliers. La Poste doit continuer d'offrir un service public de qualité, également accessible à tous les citoyens, quels que soient leur lieu de résidence et leur niveau de ressources.

Pour demain, le gouvernement nous explique, la main sur le cœur qu'il n'est plus raisonnable que le facteur fasse autant de kilomètres, autant de jours par semaine, et d'en conclure que le timbre doit être payé en fonction de l'éloignement du destinataire. Nous proposons de refuser cette logique, d'autant qu'aucune directive européenne n'impose ce type de schéma. Il s'agit bien d'un choix politique national.

C'est pourquoi nous vous invitons à nous faire part de votre soutien en nous renvoyant le coupon, ci-joint. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des prochaines actions du Comité Riposte.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Yves KRATTINGER  
Sénateur-Président du Conseil général

Jean-Pierre MICHEL  
Sénateur-conseiller général

Jean-Michel VILLAUME,  
Député de Haute-Saône

---

## SOUTIEN AU COMITE RIPOSTE

Nom : .....

Maire de : .....

Je soutiens et souhaite être informé(e) de l'action du Comité « RIPOSTE »

Bulletin à renvoyer à la permanence de Jean-Michel VILLAUMÉ ou d'Yves KRATTINGER

Jean-Michel VILLAUMÉ  
*Député de Haute-Saône*  
PERMANENCE PARLEMENTAIRE  
2, rue Desault  
70200 LURE  
Tel. : 03.84.62.40.20  
Fax : 03.84.62.40.94  
[jmvillaume@assemblee-nationale.fr](mailto:jmvillaume@assemblee-nationale.fr)  
[www.depute-villaume.fr](http://www.depute-villaume.fr)

Yves KRATTINGER  
*Sénateur-Président du Conseil général*